

Janv. 2022

Feuille d'infos Archamps



WWW.MAIRIE-ARCHAMPS.FR

LE MOT DU MAIRE

Chers Archampoises et Archampois,



Meilleurs vœux à toutes et tous, en ces temps qui demeurent troublés par la pandémie. Je vous souhaite tout d'abord une bonne santé et que vos souhaits se réalisent. Il nous faut aussi garder le moral en attendant des temps meilleurs. J'aurais tellement aimé pouvoir vous dire tout cela de vive voix lors de la traditionnelle cérémonie des vœux ! Soyons patients, le temps des retrouvailles n'est plus très loin.

Après les grandes fêtes du mois de septembre, nous avons pu nous réunir cet automne à l'occasion de la commémoration du 11 Novembre, avec le grand plaisir de partager un moment convivial ensuite à la mairie. Le repas des aînés a pu avoir lieu, un formidable moment où la salle polyvalente a raisonné de musique, de chansons et de danses. Les paniers, confectionnés par les membres du CCAS, ont été distribués au mois de décembre, une autre opportunité de voir, même brièvement, nos aînés.

Enfin, l'inauguration de l'école d'Archamps a rassemblé beaucoup de monde, enfants, parents, grands-parents, élus et responsables politiques. Une véritable fête en musique pour nos écoliers, et un beau succès pour

l'après-midi portes ouvertes. Cette école, le bâtiment, les accès et les alentours, sont une réussite. C'est une grande satisfaction de voir depuis mon bureau enfants et parents venir à pied jusqu'au parvis de l'école en toute sécurité. Après l'ouverture du centre aéré et de la nouvelle école, mon équipe travaille à l'aménagement de l'ancienne école Raymond Fontaine qui, nous l'espérons, accueillera dès 2022 de nombreuses activités pour les enfants de tout âge, et les adultes !

Notre village poursuit ses efforts dans la voie de la transition énergétique, et nous venons d'obtenir le renouvellement du label Notre Village Terre d'Avenir, une distinction de bon augure en ce début d'année.

Mon équipe d'élus et les agents municipaux mettent tout en œuvre pour votre bien-être au quotidien, pour maintenir une belle qualité de vie à Archamps malgré les conséquences de la pandémie. Je sais que ces efforts sont appréciés, et je salue toutes celles et ceux qui ces derniers temps nous ont témoigné leurs gratitude et remerciements. Vous êtes nombreux, et cela fait chaud au cœur.

Prenez bien soin de vous, n'oubliez pas les gestes barrières ; je suis certaine que nous nous retrouverons très vite pour un moment festif.

Anne RIESEN

ACTION MUNICIPALE

LA CHRONIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les fins d'année sont souvent propices à l'achèvement de certains dossiers très attendus ! La modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en est sans aucun doute un bon exemple. Comme indiqué dans votre Feuille info de septembre, le Conseil municipal avait initié une modification du PLU afin notamment de maîtriser la densification des zones déjà urbanisées. Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 septembre au 29 octobre 2001, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour la modification, et le Conseil l'a approuvée à l'unanimité. Vous pouvez retrouver toutes les dispositions de ce PLU modifié sur le site de la mairie :



<https://www.mairie-archamps.fr/urbanisme-amenagement-du-territoire/urbanisme/plu-approuve/>

La neige est arrivée elle aussi à point nommé, juste après que le Conseil a approuvé la délégation de la gestion de la station de la Croisette à l'Association Domaine Skiable du Salève pour une durée de 5 ans. Les élus saluent l'implication des bénévoles de l'association qui, depuis plusieurs années, font vivre le domaine skiable (alpin et nordique) et accueillent les usagers, et souhaitent à tous une bonne saison hivernale !

Le Conseil a également procédé à l'annulation des loyers de plusieurs associations pour 2020 en raison de l'arrêt des activités imposé par l'épidémie de COVID. Les élus souhaitent ainsi apporter leur soutien à la vie associative de notre village.

Enfin, les séances du Conseil se sont enrichies de points de débats divers, qui permettront aux habitants, nous l'espérons, d'être mieux informés des sujets de travail en cours avant qu'ils fassent l'objet d'une délibération. Un débat a ainsi eu lieu en novembre sur la valorisation de l'énergie solaire dans le cadre de la transition énergétique. Les élus souhaitent aller dans cette direction et étudier l'option de disposer des panneaux solaires sur la toiture de l'ancienne école Raymond Fontaine. Il est proposé également d'organiser des réunions publiques pour sensibiliser les habitants (voir article). Sur un sujet connexe, développé dans le cadre du programme « culture et partage intergénérationnel » et notre Agenda 21, le conférencier Eric Julien fera une intervention à l'école sur le thème de l'équilibre du vivant. La municipalité souhaite soutenir cette action de sensibilisation, et une conférence publique ouverte à tous les habitants sera également organisée au printemps avec le même intervenant.

En 2022, votre Conseil municipal se réunira toutes les six semaines environ. Les dates prévues sont les suivantes : 1^{er} février, 15 mars, 3 mai, 7 juin, 12 juillet, 13 septembre, 25 octobre, 6 décembre.

Élus et agents profiteront de ce rythme plus aéré pour se consacrer encore davantage à l'avancée des différents groupes projets, de nombreuses réalisations étant à venir : divers travaux d'aménagement de voirie et voies cyclables, aire de jeu centrale du parc, réaménagement de l'ancien Groupe Scolaire Raymond Fontaine, centre technique, maison de santé, extension des jardins partagés...

Les élus vous souhaitent une belle année au cœur d'Archamps, village d'avenir !

Nathalie Herlemont, pour le Conseil Municipal

LA VENUE DU PÈRE NOËL À L'ÉCOLE



LES AÎNÉS À L'HONNEUR



Les aînés ont pu renouer avec la tradition dimanche 28 novembre, servis comme il se doit par les élus.



Remise du prix au repas des aînés (il fallait trouver le poids du panier...).



Nos aînés ont également reçu au mois de décembre le traditionnel panier garni et distribué par les membres du CCAS et Madame le Maire.

RENOUVELLEMENT DU LABEL « NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR »



Lundi 13 décembre 2021, à Paris, les membres du jury du Comité National de Labellisation et d'Évaluation de l'Association Nationale Notre Village ont prolongé le label « Notre Village Terre d'Avenir » pour trois ans supplémentaires (période 2021-2024) afin de récompenser la qualité de l'Agenda 2030, programme 2 de la commune d'Archamps.

Ce label met en valeur les efforts fournis en faveur du Développement Durable concernant la protection de l'environnement, du patrimoine architectural et paysager, l'amélioration de la qualité de vie des communes, tout en maintenant le développement économique du territoire.

Quelques exemples d'actions à mener en 2022 :

- Proposer à la population des balades thématiques ;
- Poursuivre la rénovation de l'éclairage public et intérieur ;
- Organiser des formations à la permaculture et à l'agro-écologie ;
- Développer les aires de jeux ;
- Développer les activités culturelles, sportives, artistiques, récréatives et contribuer à la vie associative dans l'ancienne école R. Fontaine.

...Et bien d'autres !

Toutes les actions sont disponibles sur le site internet de la mairie dans l'onglet développement durable -> Agenda 21.

VIE ASSOCIATIVE ET DU VILLAGE

LES VINS CÉLESTES : UNE NOUVELLE BUVETTE POUR LE MARCHÉ DU JEUDI

Les Vins Célestes, c'est d'abord une caravane Digue de 1979 aménagée en cave nomade chaleureuse et subtilement décalée, présente sur les marchés de Haute-Savoie. Que ce soit pour une ou des bouteilles à emporter, à découvrir chez vous avec un bon repas ou boire un verre entre amis sur le marché, si vous n'avez pas encore rencontré cette adorable petite caravane, il est temps de venir faire sa connaissance sur le marché d'Archamps !



Au comptoir, vous y retrouverez Sébastien ainsi que sa sélection minutieuse et gourmande de vins vivants et confidentiels chinés au gré des rencontres dans le vignoble. Les vins proviennent de vignes conduites en bio ou en biodynamie, d'artisans vignerons n'ayant pas recours aux intrants ni aux manipulations œnologiques au chai et très peu au soufre, voire pas du tout. La mise en bouteille donne des vins exprimant en toute transparence la singularité de leur terroir et d'un millésime. Des vins d'émotion propices à l'éveil des sens !

FERMETURE TEMPORAIRE DU COMPOSTEUR DU PARKING DU MONUMENT AUX MORTS

Le site de compostage partagé situé au départ du sentier des Chênes (près du parking du monument aux morts) est fermé à partir du 5 janvier et pour une durée de 2 mois minimum pour traitement contre les rongeurs.

Une réunion de co-construction se tiendra avec vous, habitants d'Archamps et utilisateurs de ces composteurs, le mercredi 9 février à 18h dans les locaux de la Communauté de Communes, Amphithéâtre Orjobet, 38 rue Georges de Mestral, Archparc.

Cette réunion a pour objectif de décider ensemble du meilleur emplacement de ces bacs à compost et de leur gestion.

FERMETURE TEMPORAIRE
Ce site de compostage sera fermé à partir du 5 janvier 2022 pendant 2 mois minimum pour traitement contre les rongeurs.

REUNION D'INFORMATIONS COMPOSTAGE

- mercredi 9 février 2022 à 18h00
- Communauté de communes du Genevois - Amphithéâtre Orjobet 38 rue Georges de Mestral - Archparc - 74160 Archamps
- inscriptions : compostage@cc-genevois.fr | 04 50 95 92 60



Pour vous inscrire, merci d'envoyer un mail à : compostage@cc-genevois.fr ou par téléphone au 04 50 95 92 60.

LA SOUPE DES CHEFS SUR LE MARCHÉ D'ARCHAMPS LE 20 JANVIER DE 16h À 20h



Un évènement de la commune d'Archamps et M ton Marché

Pour la première fois, la commune d'Archamps et M ton Marché organisent l'animation La soupe des chefs qui met à l'honneur la gastronomie sur le marché d'Archamps. Cet événement a pour objectif de partager un moment convivial et chaleureux autour d'un thème fédérateur et incontournable de notre région : la gastronomie. Cette animation est également l'occasion pour la commune de lancer un programme d'animations tout au long de l'année sur le marché. La clientèle pourra ainsi retrouver une animation thématique une fois par mois (jeux concours, dégustations, etc.)

Le chef François MADEC du Bistrot de Bossey réalisera une soupe avec des produits de saison et fera une démonstration de la préparation en direct sur le marché le jour J. C'est l'occasion pour lui de relever le défi de sortir de sa cuisine et d'aller directement au contact de ses potentiels clients. Sur le marché, les clients pourront goûter la soupe du chef et échanger avec lui des conseils et astuces autour de la cuisine et de la gastronomie.

Le chef : **François MADEC, du Bistrot de Bossey**



+ d'infos

Site internet :

<https://www.lebistrotdebossey.com/>

Adresse :

4 place de l'église, 74160 Bossey



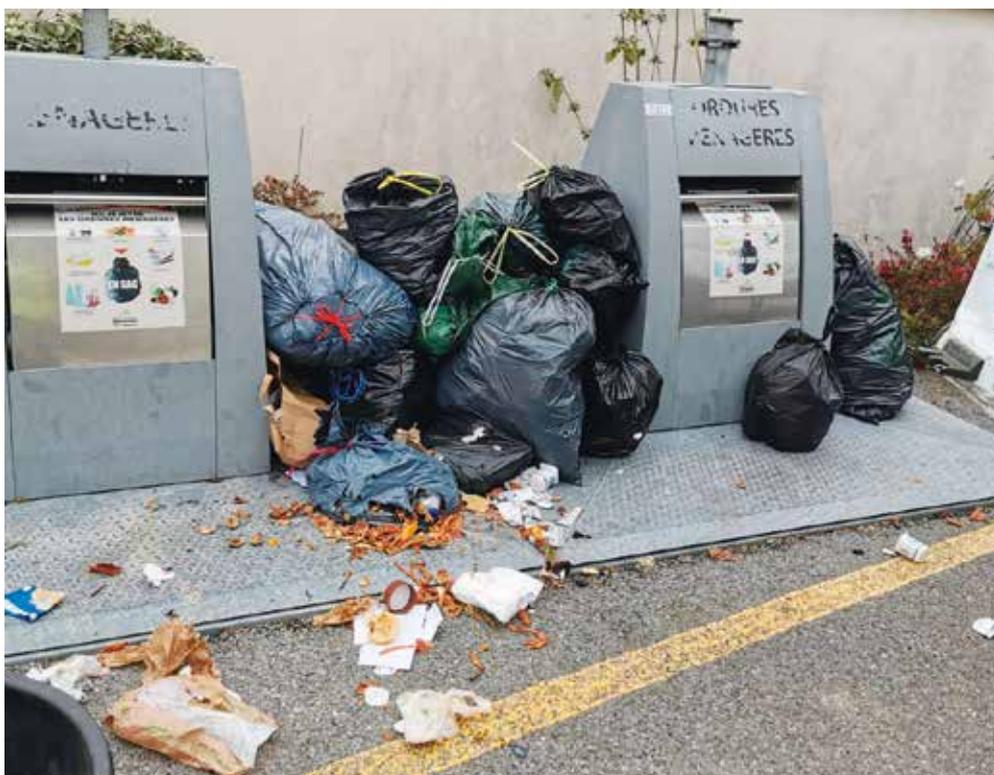
M ton Marché est LA référence marchés de la région Auvergne – Rhône-Alpes.

L'association accompagne et soutient les collectivités sur toutes leurs questions marché. Elle propose notamment des animations afin de dynamiser les marchés et de valoriser les commerçants, leurs produits et leurs savoir-faire.

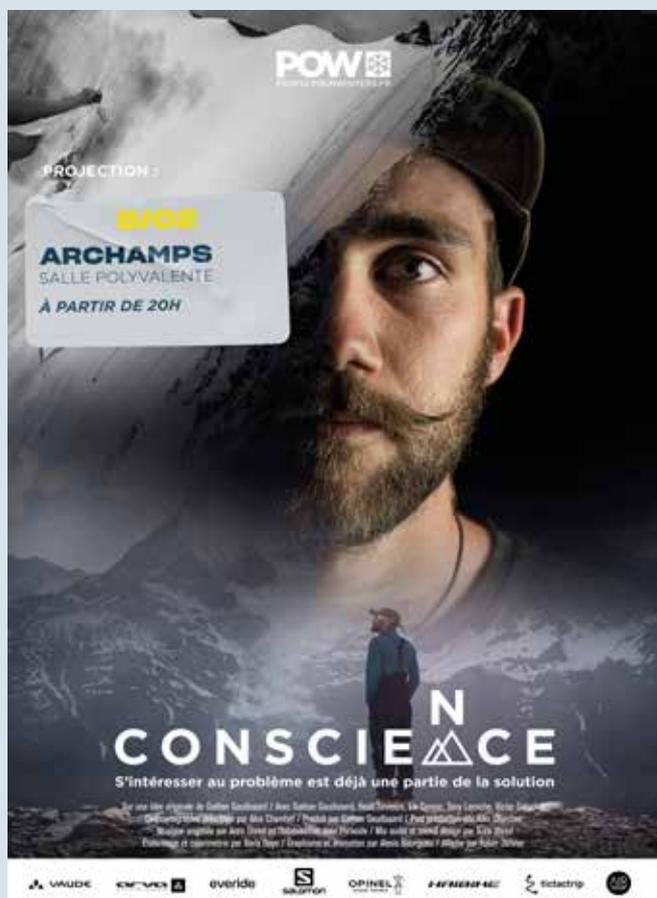
Suivez l'animation sur



CONSCIENCES ET ACTIONS ECOLOGIQUES... SANS COMMENTAIRE



INCONSCIENCE - FILM MARDI 8 FÉVRIER À 19h30



À l'aube du plus grand changement de l'histoire de l'humanité, toutes nos actions du présent ont des conséquences sur notre avenir, nous devons en être conscients. Face à ce constat, Gaëtan part à la rencontre de Victor Galuchot, Liv Sansoz et Tony Lamiche.

Ensemble, ils réfléchissent, échangent et se questionnent sur leurs pratiques du ski et leurs manières de vivre. Dans une quête éternelle de performance, ces skieurs professionnels démontrent que actions et réflexions écologiques ne limitent pas leurs pratiques, que ce soit pour explorer les plus hauts sommets des Alpes ou pour dessiner de nouvelles lignes sur leurs jardins.

Des bénévoles de l'association Protect Our Winters seront présents pour animer une discussion à l'issue du film.



Mardi 8 février 19h30
Salle polyvalente d'Archamps
durée du film 1h10.

PRÉSENTATION DU CENTRE DE LOISIRS D'ARCHAMPS PAR SA DIRECTRICE

La municipalité d'Archamps ayant la volonté de développer des services répondant aux besoins des familles de sa commune, a fait appel à la Fédération de Œuvres Laïques (FOL) pour la création du Service Enfance Jeunesse qui propose aux familles des activités de loisirs innovantes et culturelles. Les actions de la F.O.L 74 sont guidées par le respect de l'être humain, l'émancipation des individus et le développement de l'esprit critique. Au-delà d'être un mode de garde, nous avons la volonté de mettre du sens derrière chacune de nos actions et d'assurer le lien avec les familles. Nos activités de loisirs sont éducatives et permettent aux enfants de se ressourcer, d'acquérir de l'autonomie, de découvrir, d'être acteur de leur environnement et de s'épanouir.



Une fresque des enfants du centre de loisirs.

Profitant d'un espace de rencontre, de mixité sociale et culturelle, l'accueil de loisirs est un endroit propice pour les enfants pour apprendre à se respecter. La transmission de valeurs en faveur des jeunes est essentielle et se fait dans nos accueils en complémentarité du rôle de la famille et de l'école. Elle permet d'affirmer une fonction sociale, éducative de proximité à nos accueils. L'adulte étant un référent pour l'enfant, l'équipe pédagogique adopte une posture, une tenue et un langage qui puissent montrer l'exemple.

Le respect de l'environnement fait partie de nos valeurs. Nous favorisons les circuits courts, comme le partenariat développé avec La Boulangerie d'Archamps (à moins de 20 mètres de nos locaux), qui nous fournit nos collations du matin. Nous avons l'intention de développer ce procédé avec différents producteurs locaux afin de varier les goûters et les collations. Dans la même réflexion, les emballages à usages uniques sont proscrits et nous favorisons les produits biologiques pour les ateliers de créations culinaires.

Depuis notre ouverture, en juillet de cette année, nous proposons des vacances sur le thème du voyage, des activités variées, sportives, créatives, et musicales. Comme le voyage passe aussi par l'imaginaire nous sommes de grand conteurs d'histoires et de légendes parfois lointaines.

Chaque semaine, une sortie est mise en place en lien avec la thématique de la semaine. Régulièrement nous sollicitons des intervenants qualifiés qui viennent appuyer les apports pédagogiques de nos équipes. Les familles peuvent ainsi être certaines que si les parents travaillent

dur, leurs enfants développent leurs apprentissages au travers d'explorations et d'aventures fantastiques. Nos projets se déroulent sur plusieurs mercredis apportant un lien concret pour les enfants.

Depuis la rentrée jusqu'aux vacances de Toussaint, les maternelles ont pu découvrir différents instruments de musique et participer à des activités musicales. Les élémentaires, eux, ont découvert différents mouvements artistiques, comme lors d'un Escape-game que nos équipes ont eu le plaisir de développer. Notre mission est accomplie quand les enfants ont les yeux qui brillent et qu'ils repartent en souriant.

Les 12 à 17 ans, sont pour l'heure manquants, faute d'inscriptions ; nos animateurs, eux, sont sur les starting-blocks pour les accompagner dans un avenir proche.

Lors des dernières vacances, un séjour spécifique accessible aux enfants de plus de 10 ans sur le thème du secourisme a vu le jour, avec la formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1), une visite de la caserne des pompiers de Saint-Julien-en-Genevois, un temps de rencontre avec des maîtres-chien, et la découverte du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne de Chamonix.

L'accueil de loisirs a mis en place des projets innovants pour la rentrée, les élémentaires participeront à la réalisation d'une émission radio sur le sujet des droits de l'enfant en partenariat avec Radiomagny. Les maternelles participeront à un projet qui les sensibilisera au développement durable.

Perrine Bourse, Directrice Service Enfance Jeunesse Archamps



Le centre de loisirs est désormais installé dans la nouvelle école inaugurée le 20 novembre 2022.



Contact :

direction.archamps@fol74.org
ou 06 22 92 76 96

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS À LA SOURCE ?

Avec une croissance démographique supérieure à 3,5 % par an ces dernières années, notre Communauté de Communes CCG fait face à nos nombreux défis, dont celui de gérer au mieux les déchets produits par les habitants. Les lois successives de plus en plus restrictives imposent de nouvelles limites pour ceux qui produisent plus de 5t/an de biodéchets. À compter du 1^{er} janvier 2023, la CCG aura alors l'obligation de trier ces biodéchets à la source.

Deux solutions sont à notre portée : soit elle met en place une collecte coûteuse de biodéchets, soit les habitants eux-mêmes se chargent de valoriser leurs biodéchets. Pour ce faire, la CCG subventionne la mise en place de composteurs individuels à destination des particuliers (moyennant une participation de 15 € des usagers) et d'autres de plus grande capacité à destination des copropriétés.

Nous sommes allés à la rencontre d'une habitante résidant en copropriété qui a fait le choix, il y a quelques années, de proposer l'installation d'un composteur collectif au sein de sa résidence.

Comment est née l'idée d'installer un site de compostage dans votre copropriété ?

L'idée et l'envie d'essayer ont germé dans la tête de quelques résidents concernés par les questions écologiques. L'idée, une première fois abandonnée par manque de soutien du syndic, a finalement abouti une fois l'accord du conseil syndical obtenu.

Comment s'est passée l'installation ?

En avril 2017, après contact avec le SIDEFAGE, un employé du Syndicat Intercommunal a pris en charge la formation initiale des futurs référents. Le site de compostage a été défini : pas besoin de beaucoup d'espace et pas de soleil direct. Les 3 bacs nécessaires (déchets organiques, matière sèche, bac de maturation) ont été aussi fournis, puis une présentation aux habitants de la copro a été effectuée en insistant sur ce qu'il est permis de faire ou pas. Un guide a ensuite été distribué, un encadrement sur 1 an est mis en place avec un apport occasionnel de matière sèche. Si par la suite, vous manquez de matière sèche les paysagistes peuvent vous en fournir gratuitement.

Quels sont les avantages d'un tel compostage ?

Ce n'est pas compliqué. Les résidents ont intégré ce geste écologique au même titre que le tri classique du plastique, du verre et du papier. D'un point de vue environnemental, le déchet est ainsi valorisé car il retourne à la terre. Nous savons où vont nos déchets. Le compost mûr sert à amender les espaces de la copro et fertiliser les arbres fruitiers que l'on a plantés. C'est aussi un projet rassembleur, qui inclut du plus petit aux plus grands.

A contrario, quels sont les inconvénients ?

Aucun, à condition de bien habituer les habitants à faire les bons gestes (phase de rodage), de trouver un petit groupe intéressé et d'en faire la promotion auprès des habitants de la résidence. Au début, nous avons trouvé des déchets non-organiques et un rappel à la vigilance a été effectué. Des affichettes ont été créées afin d'expliquer le projet à destination des nouveaux habitants, une nouvelle voisine est ainsi venue prendre conseil avant de se lancer.

Les résidents ont ainsi vu la quantité de leurs déchets diminuer. Le volume, mais surtout, le poids a considérablement baissé. En effet, les biodéchets sont composés principalement d'eau ; aussi leur incinération est-elle particulièrement difficile.



M. Pierre DROZD et Me Delphine Vrydagh, travaillant à la CCG, restent à disposition pour répondre à vos questions à l'adresse :

compostage@cc-genevois.fr

ou par téléphone au : 04 50 95 92 60

Mairie d'Archamps 

B.P.40 - ARCHAMPS
74165 COLLONGES-SOUS-SALÈVE cedex
Tél. 04 50 43 62 18 - Fax 04 50 43 68 13
accueil@mairie-archamps.fr